

40	02/04/2019	BE 0875.092.626	48	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19090.00363	C 1.1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: SKYNET IMOTION ACTIVITIES

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Carli**

N°: **2**

Code postal: **1140**

Commune: **Bruxelles 14**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0875.092.626**

DATE **06/04/2011** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

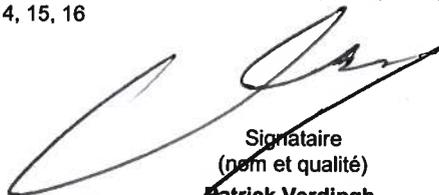
approuvés par l'assemblée générale du **18/03/2019**

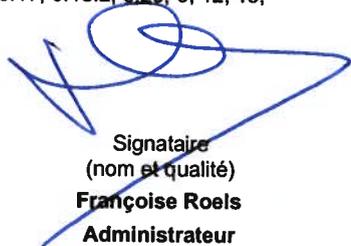
et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2018** au **31/12/2018**

Exercice précédent du **01/01/2017** au **31/12/2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **48** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.12, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 12, 13, 14, 15, 16


 Signataire
 (nom et qualité)
Patrick Verdingh
 Président du Conseil d'Administration


 Signataire
 (nom et qualité)
Françoise Roels
 Administrateur

¹ Mention facultative.
² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Verdingh Patrick

Gilliswinhof 28, 3700 Tongeren, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 21/03/2016- 24/03/2021

Roels Françoise

Prekelindenlaan 156, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 06/12/2017- 24/03/2021

Deloitte Bedrijfsrevisoren SCRL 0429.053.863

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00025

Mandat : 21/03/2016- 18/03/2019

Représenté par :

1. Houthaeve Nico

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J , 1930 Zaventem, Belgique

, Numéro de membre : A02260

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	57.009.542	86.382.493
Immobilisations incorporelles	6.2	21	53.736.866	83.182.239
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.272.676	3.200.254
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	2.947.404	3.105.048
Mobilier et matériel roulant		24	12.997	1.094
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	312.275	94.112
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>54.452.077</u>	<u>48.459.891</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.916.841	7.673.113
Créances commerciales		40	7.913.071	7.359.508
Autres créances		41	3.770	313.605
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	42.118.533	37.315.231
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	42.118.533	37.315.231
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	6.6	490/1	4.416.703	3.471.547
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	111.461.619	134.842.384

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	50.497.039	46.798.239
Capital	6.7.1	10	1.000.000	1.000.000
Capital souscrit		100	1.000.000	1.000.000
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	100.000	100.000
Réserve légale		130	100.000	100.000
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	49.397.039	45.698.239
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	21.253	8.410
Provisions pour risques et charges		160/5	21.253	8.410
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	21.253	8.410
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>60.943.327</u>	<u>88.035.735</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	19.218.133	45.450.300
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175	19.218.133	45.450.300
Fournisseurs		1750	19.218.133	45.450.300
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	41.660.406	42.415.351
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	28.057.255	28.542.100
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	12.778.982	12.623.278
Fournisseurs		440/4	12.778.982	12.623.278
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	824.169	1.249.973
Impôts		450/3	328.762	706.621
Rémunérations et charges sociales		454/9	495.407	543.352
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	64.788	170.084
TOTAL DU PASSIF		10/49	111.461.619	134.842.384

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	74.486.017	69.356.808
Chiffre d'affaires	6.10	70	74.478.253	69.345.332
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.764	11.476
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	69.135.501	64.012.270
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	33.285.644	33.944.682
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	2.554.989	2.591.887
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	33.275.824	27.516.331
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	12.843	-47.798
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	6.201	7.168
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	5.350.516	5.344.538

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	41.053	21.219
Produits financiers récurrents		75	41.053	21.219
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	25.080	2.871
Autres produits financiers	6.11	752/9	15.973	18.348
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	89.103	79.545
Charges financières récurrentes		65	89.103	79.545
Charges des dettes		650	237	197
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	88.866	79.348
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	5.302.466	5.286.212
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	1.603.666	1.816.568
Impôts		670/3	1.611.238	1.821.969
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	7.572	5.401
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	3.698.800	3.469.644
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	3.698.800	3.469.644

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	49.397.039	45.698.239
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	3.698.800	3.469.644
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	45.698.239	42.228.595
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	49.397.039	45.698.239
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	109.655.210
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	2.291.496	
Cessions et désaffectations	8032	100.000	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	111.846.706	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	26.472.972
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	31.736.868	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	100.000	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	58.109.840	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>53.736.866</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.065.828
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.307.290	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	22.373.118	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.960.780
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.464.934	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	19.425.714	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.947.404	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.134
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	12.140	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	15.274	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.039
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	238	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	2.277	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>12.997</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.437.044
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	291.947	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	2.728.991	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.342.932
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	73.784	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	2.416.716	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	312.275	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements**de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	42.118.533	37.315.231
8686	42.118.533	37.315.231
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Frais à reporter en 2019

Contenu video en demand à reporter en 2019

Exercice
923.704
3.493.000

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000
(100)	1.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sur nom sans valeur nominal

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.000.000	20.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.000
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Proximus SA Koning Albert II-laan 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0202.239.951	sur nom	19.999	0	99,99
Proximus OPAL SA Koning Albert II-laan 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672	sur nom	1	0	0,01

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Plan Incentive Management

Exercice
21.253

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	28.057.255
Fournisseurs	8871	28.057.255
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	28.057.255
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	19.218.133
Fournisseurs	8872	19.218.133
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	19.218.133
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	179.524
Dettes fiscales estimées	450	149.238

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	495.407

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Factures Différées

Exercice
64.788

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	13.527	
Utilisations et reprises	9116	684	47.798
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	5.701	7.168
Autres	641/8	500	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	21	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	19,8	16,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	39.168	31.914
Frais pour l'entreprise	617	1.421.522	986.692

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice
 Impôts et précomptes dus ou versés
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
 Suppléments d'impôts estimés
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs
 Suppléments d'impôts dus ou versés
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Codes	Exercice
9134	1.611.238
9135	1.462.000
9136	
9137	149.238
9138	
9139	
9140	
	170.751
	-26.165

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES
 INTERETS NOTIONELS

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 Latences passives
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
 Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	10.074.868	9.874.118
9146	15.417.067	14.304.861
9147	488.105	495.768
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Ligne de crédit ING

Exercice
25.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Dans le cadre de la politique pour la gestion des membres du personnel, Proximus S.A. de droit public a prévu un plan de pensions complémentaires (comité paritaire du 22.10.1997) sous la forme d'un plan " but à atteindre ". Les employés de Skynet iMotion Activies font également partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P" via la modification de ses statuts publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09/06/2015.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005, en 2013 avec effet au 01.04.2013, et en 2016 avec effet au 01.09.2016. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 1,80 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Skynet iMotion Activies s'élève à 1.134 KEUR au 31.12.2018.

L'engagement total de ce fonds (Proximus S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 670.071 KEUR au 31.12.2018 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du " periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2018 ce fonds gère un actif de 605.184 KEUR.

Conformément à l'avis de la CNC 2018/15 émis le 20 juin 2018, en Belgian GAAP, la valorisation des engagements de pension doit être basée sur les salaires actuels sans tenir compte de leur évolution future. En outre, conformément à la législation belge, le portefeuille d'actifs détenu par le fonds de pension couvre largement les droits acquis calculés de façon prudente au 31/12/2018. De ce fait, il ne faut pas reconnaître de provision pour sous- financement dans les comptes annuels statutaires belges.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	7.336.305	6.858.730
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	7.336.305	6.858.730
Placements de trésorerie	9321	42.118.533	37.315.231
Actions	9331		
Créances	9341	42.118.533	37.315.231
Dettes	9351	665.101	570.193
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	665.101	570.193
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	25.945.000	25.945.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	25.080	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	237	
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Nihil, tenant compte du fait que les "les parties liées" ne comprennent pas les sociétés qui sont entièrement détenues par le Groupe Proximus, dont fait partie Skynet iMotion Activities, conformément l'avis de CNC.

Exercice

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	15.878
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable (article 110 du Code des sociétés)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

PROXIMUS SA DE DROIT PUBLIC

Boulevard du Roi Albert II 27

1030 Bruxelles 3, Belgique

0202.239.951

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l' A.R. du 30.01.2001.
Celles-ci ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 8.02.2006.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.
Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.
Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport.
Ici on ne tient pas compte des frais généraux.

Les droits de diffusion des chaînes, qui sont comptabilisés au bilan comme immobilisations incorporelles, sont amortis sur la période sur laquelle portent ces droits, en fonction de leur utilité. Dans le cas où l'utilisation des droits ne peut pas être déterminée de manière suffisamment fiable, l'amortissement se fait de manière linéaire sur la période.

Les logiciels d'application sont amortis sur une période de 3 ou 4 ans.

Le Goodwill est amorti sur une période de 5 ans.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Ici on ne tient pas compte des frais généraux.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée sont amorties de manière linéaire selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DUREE DE VIE

(en années)

Bâtiments et constructions 3 - 33

Appareillage installé chez le client 2 - 5

Autres immobilisations corporelles 2 - 10

Mobilier et machines de bureau 3 - 10

Matériel roulant 5

Actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Immobilisations financiers

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Uniquement les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain.

Créances à plus d'un an

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

Des créances qui ne sont pas productives des intérêts (ou des intérêts anormalement faible), sont escomptés afin de déterminer leur valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsque à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain.

Stocks et commandes en cours

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de vente ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Créances à un an au plus

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsque à la date d'échéance, le remboursement en est incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante et sont réévaluées au cours de clôture.

Placement de trésorerie

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

Provisions et impôt différés

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fidèle du risque au moment de l'établissement des comptes.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'art 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les dettes sont reprises au bilan pour leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté.
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

Des dettes à plus d'un an qui ne sont pas productives des intérêts (ou des intérêts anormalement faible), sont escomptés afin de déterminer leur valeur d'acquisition.

Ecart de conversion

Les soldes négatifs et positifs par devise résultant de la réévaluation sont pris au compte de résultats.

Compte de résultat

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

Droit et engagement hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, pour leur valeur estimée.

Dans le cadre de certains grands contrats/obligations avec des fournisseurs, SIA a la garantie de Proximus que ces contrats/obligations seront repris par Proximus en cas de non-accomplissement. Jusqu'à ce moment ce n'était pas encore le cas, et aucun problème s'est manifesté.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2019, RELATIF AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 DE LA S.A. SKYNET IMOTION ACTIVITIES

Cher actionnaire,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a le plaisir de vous faire rapport de ses activités exercées durant le douzième exercice social de la société Skynet iMotion Activities (" SiA "), et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

Seront traités successivement: le développement, les résultats et la position de SiA (y inclus les faits marquants de l'exercice 2018 et du début de l'année 2019), les risques et incertitudes les plus importants, les autres informations obligatoires et les mandats.

Description du développement, des résultats et de la position de SiA

SiA a été créée le 13 juillet 2005 en tant qu'entité juridique indépendante. Pour exercer ses activités, elle a obtenu les licences nécessaires auprès du CSA (Comité Supérieur de l'Audiotvisuel) et du VRM (Vlaams Commissariaat voor de Media).

Les activités de SiA regroupent l'ensemble de la production média réalisée au profit de la plateforme télévisée de Proximus TV: la production et la gestion éditoriale d'événements sportifs (principalement Football et cyclo-cross), la gestion de chaînes propres ainsi que la gestion de chaînes de partenaires commerciaux (Studio 100), la gestion et le traitement du contenu vidéo de la plateforme VOD de Proximus TV ainsi que les activités d'autopromotion de cette même offre VOD. SiA s'occupe également de la majorité de la production vidéo interne du Groupe Proximus.

Les offres sportives nationales et internationales sont commercialisées par Proximus TV sous les marques 11, 11+ et " All Sport ".

L'offre " 11 " est dédiée au football belge. Elle diffuse l'intégralité des matches de la Proximus League et de la Jupiler Pro League. En 2017, SiA a prolongé les droits de diffusion non-exclusifs de l'ensemble des matches de la Jupiler Pro League (championnat de Division 1A belge) pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. En 2016, SiA a prolongé l'exclusivité des droits de diffusion de l'ensemble des matches de la Proximus League (championnat de Division DIB belge) pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et 2019-2020.

L'offre " 11+ " est dédiée au sport international. Elle diffuse l'ensemble du sport international.

Les compétitions concernées sont notamment:

"En acquisition directe, l'UEFA Champions League dont SiA détient les droits " pay tv " pour la période 2018-2021.

"A travers les chaînes du groupe Eleven Sports Network : la Liga (le Championnat de Division 1 espagnol), le Calcio (le Championnat de Division 1 italienne), la Bundesliga (le championnat de Division 1 allemand) ou encore la Ligue 1 (le Championnat de Division 1 français) et bien d'autres contenus sportifs comme la NBA ou la NFL.

En 2016, SiA a innové technologiquement en lançant une nouvelle méthode de production des matches de la Proximus League: " l'IP Remote Production ". Il s'agit d'une première européenne. A partir de la saison 2016-2017, l'ensemble des matches de la Proximus League sont produits de manière décentralisée grâce à cette nouvelle technologie.

Li ambition de SiA était d'apporter cette innovation technologique au niveau de la Jupiler Pro League. C'est chose faite à partir de la saison 2017-2018. La production propre à Proximus TV pour les grands matchs est réalisée également de manière décentralisée. La production commune i.e. le match en tant que tel continuant à être réalisée sur place. Ceci est un pas très important pour que, dans un horizon proche, une production décentralisée totale de la Jupiler Pro League basé sur l'IP ne se dessine.

SiA fait office de référence en Europe en ce qui concerne la production sportive décentralisée basée sur l'IP.

En 2016, suite à une plainte introduite par Proximus auprès des autorités belges de la concurrence, Proximus et SiA ont bénéficiés de mesures provisoires leur permettant d'acquérir les droits de diffusion non-exclusifs de la compétition de cyclo-cross du Superprestige. SiA a signé un contrat de 4 ans couvrant la période 2016-2020. Suite à cela, SiA a également obtenu les droits de diffusion non-exclusifs d'une deuxième compétition de cyclo-cross, celle de la Telenet UCI Cyclo-cross Worldcup, pour laquelle SiA a signé un contrat couvrant la saison 2016-2017 et 2017-2018 avec possibilité d'extension.

A noter que l'attribution non-exclusive des droits de diffusion du Superprestige pour les années à venir est toujours suspendue à une décision finale des autorités belges de la concurrence par rapport aux mesures provisoires qui ont été déterminées. SiA attend une position finale sur le sujet depuis 2016.

Les courses de cyclo-cross du Superprestige et du Telenet UCI Cyclo-cross Worldcup sont diffusés gratuitement dans l'offre " 11 ".

?

En 2018, SiA continue de produire la chaîne " Movies & Series ". Il s'agit d'une chaîne linéaire de cinéma (films et séries) qui est commercialisée par Proximus sous la formule de " subscription VOD ". Les abonnés de cette chaîne peuvent non seulement regarder leurs films et séries préférés sur une chaîne linéaire traditionnelle mais bénéficient également d'un accès illimité à l'ensemble du contenu de cette chaîne en utilisant les fonctionnalités du service VOD de Proximus TV, tout cela dans un seul et même tarif.

En 2018, SiA continue de produire pour le compte de la société Studio 100, les chaînes Studio100FR, Studi0100NL et Studi0100 Hits NL qui sont diffusées en exclusivité sur Proximus TV.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à € 3.698.800,03. Nous vous proposons l'affectation suivante :

Euro

Bénéfice de l'exercice à affecter: € 3.698.800,03

Bénéfice reporté de l'exercice précédent € 45.698.138,61

Dotations à la réserve légale

Bénéfice à reporter € 49.397.038,64

Il n'y a pas de fait marquant en début d'année 2019.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

A court terme, les risques et incertitudes significatifs sont limités pour SiA : la relation avec le client le plus important (Proximus) a été traduite dans un accord avec une rémunération basée sur le principe " cost plus ". Ceci doit garantir à SiA une rentabilité normale.

A moyen et long terme, les risques et incertitudes les plus importants proviennent de l'évolution de la télévision digitale et en particulier du

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

succès de Proximus TV.

Autre information obligatoire

En 2018, SiA n'a pas entamé d'activité dans le domaine de la recherche et du développement. SiA n'a pas de succursale. SiA ne se sert pas des instruments financiers.

?

Conclusion

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2018 de Skynet iMotion Activities S.A., tels que proposés dans le présent rapport et vous demandons de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Administration,

Bruxelles, le 28/02/2019

P. Verdingh

Président du Conseil d'Administration

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	32,5	25,5	7,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	33,3	25,5	7,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	55.130	43.893	11.237
Temps partiel	1012	1.296		1.296
Total	1013	56.426	43.893	12.533
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.554.988	2.087.426	467.563
Temps partiel	1022			
Total	1023	2.554.988	2.087.426	467.563
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	63.600	51.961	11.639

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	33,5	25,7	7,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	55.748	43.868	11.880
Frais de personnel	1023	2.591.887	2.149.447	442.440
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	61.204	50.757	10.448

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	31	1	31,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	31	1	31,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	24		24,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	24		24,0
Femmes	121	7	1	7,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	7	1	7,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	31	1	31,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	19,8	
151	39.168	
152	1.421.522	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2,0
210	1		1,0
211	1		1,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4		4,0
310	3		3,0
311	1		1,0
312			
313			
340			
341			
342			
343	4		4,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	14	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	97	5812	86
Coût net pour l'entreprise	5803	4.438	5813	3.964
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4.438	58131	3.964
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	17	5831	7
Nombre d'heures de formation suivies	5822	10	5832	32
Coût net pour l'entreprise	5823	447	5833	1.452
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 100, §1, 6°/3 du Code des sociétés)

Skynet iMotion Activities S.A.N O BE 0875.092.626

RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2019, RELATIF AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 DE LA S.A. SKYNET IMOTION ACTIVITIES

En 2018 les prochains montants ont été payés comme rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

Françoise Roels 12.000,00 € Administrateur

Au nom du Conseil d'Administration,
Bruxelles, le 28/02/2019

P. Verdingh
Président du Conseil d'Administration



Skynet iMotion Activities SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2018 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Skynet iMotion Activities SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Skynet iMotion Activities SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 mars 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Skynet iMotion Activities SA durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 111 462 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3 699 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

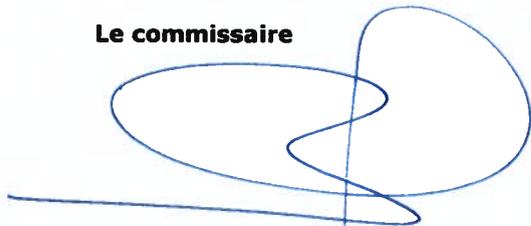
Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 1 mars 2019

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Nico Houthaève

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited